



6e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Jeudi 6 mai 2021 à 19h30

à la Maison du Peuple, rue de la Serre 68

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la 2^e séance du Conseil général du 22 décembre 2020.
2. Assermentation des nouveaux conseillers généraux et suppléants.
3. Élection d'un membre du POP à la commission temporaire de planification territoriale.
4. Rapport au Conseil général relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 795'000.- pour la création d'un Centre patrimonial archivistique pour la Ville de La Chaux-de-Fonds, en collaboration avec le projet de Nouveau Centre d'archives de l'État (NCA) (DIC).
5. Motion urgente du groupe socialiste intitulée "Pour un plan de relance en faveur des acteurs locaux : accompagnons la sortie de la crise pandémique !", déposée lors de la séance du 23 mars 2021 et non développée (texte suit).
6. Interpellation urgente du groupe des Verts intitulée "Transmission des séances du Conseil Général non seulement en direct mais aussi en rediffusion (replay) ?", déposée lors de la séance du 23 mars 2021 et non développée (texte suit).
7. Interpellation urgente du groupe UDC intitulée "Piétonisation de la Place du Marché ; un pavé dans la mare !", déposée lors de la séance du 23 mars 2021 et non développée (texte suit).

8. Motion interpartis des groupes PS, PDC, PVL, Verts et POP intitulée "Pour une diffusion des séances du Conseil général en direct", déposée lors de la séance du 22 décembre 2020 et non développée (texte suit).
9. Motion du groupe POP intitulée "Mettre en valeur l'hiver chaux-de-fonnier", déposée lors de la séance du 19 janvier 2021 et non développée (texte suit).
10. Résolution des groupes des Verts et PDC intitulée "Pour la création de nouveaux jardins potagers urbains respectant « La Charte des jardins »", déposée lors de la séance du 19 janvier 2021 et non développée (texte suit).

L'amendement du PLR, déposé lors de la séance du 18 février 2021, sera traité sous ce point.

11. Interpellation du groupe POP intitulée "Motion populaire « Agissez pour l'économie locale et la surconsommation ! »", déposée lors de la séance du 19 janvier 2021 et non développée (texte suit).
12. Interpellation du groupe PS intitulée "Ramassage porte-à-porte du papier et du carton", déposée lors de la séance du 18 février 2021 et non développée (texte suit).
13. Question du groupe PLR concernant les visites des sites de la Ville, déposée lors de la séance du 18 février 2021 et non développée (texte suit).
14. Motion Interpartis des groupes des Verts, PS, PVL, POP intitulée "Quand revient la nuit", déposée lors de la séance du 18 février 2021 et non développée (texte suit).
15. Motion du groupe PLR intitulée "Quid de l'évolution du revenu des habitantes et habitants de la Ville ?", déposée lors de la séance du 18 février 2021 et non développée (texte suit).
16. Motion du groupe des Verts intitulée "Comment et où permettre l'installation de panneaux solaires par des propriétaires et des locataires dans l'impossibilité de le faire chez eux ?", déposée lors de la séance du 18 février 2021 et non développée (texte suit).

17. Motion du groupe des Verts intitulée "Écopâturage sur le territoire communal", déposée lors de la séance du 23 mars 2021 et non développée (texte suit).
18. Question du groupe PLR intitulée "Incivilités dans les poubelles de la Ville", déposée lors de la séance du 23 mars 2021 et non développée (texte suit).
19. Question du groupe des Verts intitulée "Enfer fiscal, La Chaux-de-Fonds, c'est très réducteur", déposée lors de la séance du 23 mars 2021 et non développée (texte suit).
20. Motion du groupe socialiste intitulée "Pour des protections menstruelles à disposition dans les écoles", déposée lors de la séance du 23 mars 2021 et non développée (texte suit).
21. Interpellation du groupe socialiste intitulée "Quel avenir pour la carte journalière CFF", déposée lors de la séance du 23 mars 2021 et non développée (texte suit).

Karim Boukhris
Président du Conseil général

Motion urgente du groupe socialiste

Pour un plan de relance en faveur des acteurs locaux : accompagnons la sortie de la crise pandémique !

Dans le cadre de la sortie de la crise sanitaire, que nous espérons pour bientôt, nous demandons au Conseil communal de proposer un plan de relance afin que le retour à la "sérénité" profite rapidement avant tout aux acteurs locaux, en incluant un volet de soutien aux catégories les plus fragiles de notre population.

Développement de l'urgence :

L'une des caractéristiques de la crise sanitaire est l'évolution rapide et imprévisible de notre environnement. Ce qui était vrai hier ne l'est plus aujourd'hui et la situation sera encore différente demain, c'est pourquoi il nous apparaît essentiel de travailler sans attendre à la sortie de la crise et d'anticiper tout ce qu'il est possible d'anticiper, notamment dans le soutien de celles et ceux qui ont le plus souffert de cette situation exceptionnelle.

Développement de la motion :

La stricte application des gestes barrières, le semi-confinement et les débuts de la vaccination nous laissent à penser que bientôt, la Covid-19 sera derrière nous. Toutefois, sans une action volontariste des pouvoirs publics, il est plus que probable que ce sentiment de soulagement ne soit qu'éphémère.

Si nous sommes conscients que les collectivités publiques ont déjà fait énormément, tous ces efforts pourraient être réduits à néant si les mesures d'accompagnement au sortir de la crise ne sont pas soigneusement planifiées.

Les effets positifs d'un redémarrage risquent de ne pas être immédiats ; certains acteurs locaux pourraient ne plus pouvoir attendre davantage sans devoir déposer le bilan. Par ailleurs, comme dans toute crise, la pandémie a permis de développer certains comportements vertueux que nous espérons voir perdurer. Pensons à la place faite par la population aux producteurs locaux, à la prise de conscience de l'intérêt de pouvoir disposer de circuits courts ou encore à la découverte de la Suisse et de ses trésors pendant les vacances.

Nos défis : comment contribuer à inciter tout un chacun à continuer à faire ses courses de ce côté-ci de la frontière ? Comment contribuer à ce que nos concitoyens continuent de donner la priorité aux producteurs locaux ? Comment faire pour soutenir l'offre culturelle et les manifestations sportives ? Comment inciter notre population à sortir, aller sans crainte au restaurant, se rendre dans les magasins et consommer local plutôt que de continuer, par habitude, à commander ses achats sur Internet ?

Voilà autant de défis pour lesquels il n'existe pas de recette toute faite et qu'il nous faudra gagner l'un après l'autre.

Ne disposant pas de moyens infinis, nos institutions publiques devront faire preuve de créativité pour que les soutiens engagés aient un effet multiplicateur et répondent par ailleurs à des objectifs que notre Commune s'était par ailleurs déjà fixée.

À titre d'exemple de réalisation concrète, citons la Ville de Lausanne qui vient de lancer un appel à projets intitulé "Découvertes culturelles" destiné aux artistes professionnels. Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre du plan de relance, vise à favoriser l'accès à la culture en permettant à des crèches, des centres de rencontre et d'autres structures communales d'ouvrir leurs portes à différentes productions artistiques.

On peut aussi citer les bons solidaires développés dans des villes comme Genève ou Carouge. S'il peut exister différentes formules, le principe est toujours identique : en achetant un bon pour des prestations auprès d'acteurs locaux, les habitants reçoivent en réalité un bon d'un montant supérieur à celui d'achat, la différence étant financée par les pouvoirs publics et les commerçants eux-mêmes. De tels bons pourraient être réservés à certaines catégories de la population les plus fragiles et/ou pour des prestataires ayant été particulièrement mis en difficulté durant la pandémie, comme les restaurateurs.

L'enjeu est immense et il l'est pour toute commune, tout canton et toute nation ! Et le temps est court, il nous faudra être extrêmement réactifs pour ne pas rester sur le quai de gare, c'est pourquoi nous demandons au Conseil communal de proposer un plan de relance afin qu'un retour à davantage de "normalité" profite rapidement, avant tout, aux acteurs locaux.

Dans le cadre de la réponse à cette motion, nous souhaitons que le Conseil communal travaille en collaboration avec les autres communes et les autorités cantonales.

Ce texte est également déposé auprès des autorités législatives de plusieurs communes du Canton et le sera prochainement au Grand Conseil.

Pour le PS : Pierre-Alain Borel

Interpellation urgente du groupe des Vert·e·s : Transmission des séances du Conseil Général non seulement en direct mais aussi en rediffusion (replay) ?

Les Vert·e·s sont signataires de la motion interpartis pour une diffusion des séances du Conseil Général en direct. Nous souhaitons en effet œuvrer dans le sens d'une démocratie participative, d'une politique transparente et accessible.

Nous saluons la rapidité d'action du Conseil Communal qui a répondu à la motion avant même que celle-ci ne soit développée.

Cependant, certain·e·s élu·e·s ont été surpris·es de voir que la séance pouvait être visionnée non seulement en direct sur notre site et en lien sur les réseaux sociaux mais aussi en rediffusion, sans limitation d'accès, sur YouTube. La motion déposée demande la diffusion des séances en direct, le replay n'y est cité qu'en exemple.

Est-ce vraiment ce que nous souhaitons et avons-nous réfléchi aux dérives possibles ? À une utilisation malveillante d'extraits sortis de leur contexte ? Est-ce utile et nécessaire de diffuser nos séances en replay en plus du direct ? Si oui, ne suffirait-il pas que l'on puisse accéder à la rediffusion sur demande uniquement ? Est-ce juridiquement correct ? Un élu a-t-il l'obligation d'accepter d'être sur les réseaux sociaux ? Ne devrait-on pas nous demander notre autorisation ? Qu'en est-il du droit à l'image ? De la protection de la personnalité ?

Ce ne sont que quelques-unes des questions surgies à la suite de la première rediffusion de notre séance et qu'il nous semble important de partager et discuter avant la prochaine rediffusion.

Pour les Vert·e·s : Laure Lalive Todeschini

Interpellation urgente des groupes UDC et Le Centre

Piétonisation de la Place du Marché ; un pavé dans la mare !

Le 26 février dernier, nous apprenions par voie de communiqué que le Conseil communal et le TCS étaient arrivés à un accord portant sur la piétonisation de la Place du Marché. Ainsi, des garanties portant sur la construction préalable d'un parking sur la Place des Forains, l'aménagement de la liaison piétonnière par les rues du Collège et de la Ronde, l'augmentation de la cadence des transports publics à 15 minutes et l'installation de places de recharge pour les véhicules électriques ont été négociées. En contrepartie, le TCS s'est engagé à ne pas déposer les signatures nécessaires à l'aboutissement du référendum.

Nous nous interrogeons sur cette manière de procéder en regard du processus démocratique. Il apparaît notamment que l'ensemble des signataires du référendum ne sont pas membres du TCS et qu'ils n'ont ainsi pas été informés préalablement de la procédure en cours. Dès lors, le débat démocratique n'a pas pu être mené à bien et suscite nombre d'incompréhensions et de frustrations au sein de la population chaux-de-fonnière.

Le Conseil communal estime-t-il que cette manière de procéder est respectueuse de la démocratie ? Ne favorise-t-on pas l'abstentionnisme par de tels actes ?

Pour le groupe UDC : Andy Favre, Jean-Pierre Brechbühler, Evan Finger, Jean-Denis Christen, Vincent Pittet

Pour le groupe Le Centre : Manon Freitag

Motion interpartis

Pour une diffusion des séances du Conseil général en direct

Le Conseil communal est prié d'étudier dans les meilleurs délais les moyens possibles de diffusion des séances du Conseil général en direct, comme c'est par exemple le cas pour le Grand Conseil, non seulement durant la période de pandémie, mais aussi de manière pérenne.

Les récentes dispositions anti-Covid fixées par le SCAV limitant la présence du public aux séances du Conseil général à cinq personnes au maximum, y compris les membres de la presse, ont mis en évidence le fait que les débats du Législatif risquaient bien de se dérouler à "huis clos" durant encore quelques temps.

Or, il nous paraît important que le public puisse en toute situation assister aux débats de notre Autorité. Il y va de la transparence du jeu démocratique, tout comme il convient de faire connaître plus largement à la population les problématiques que traite le Conseil général. Il ne fait nul doute que cet accès facilité contribuerait à relancer l'intérêt de nos concitoyens pour la politique locale.

Depuis plusieurs années, les débats des législatifs de plusieurs villes peuvent être suivis en direct, comme c'est le cas à Lausanne ou à Genève. Dans notre Canton, la Ville de Neuchâtel, il est vrai profitant des installations de la salle du Grand Conseil, diffuse en direct et également en replay les séances du Conseil général depuis le 11 mai 2020.

Dans cet ordre d'idée, une collaboration avec le Canton aussi longtemps que les séances du Grand Conseil se dérouleront au Pavillon des sports serait peut-être envisageable et faciliterait la mise en place.

Dans un premier temps tout au moins, il n'est pas indispensable de disposer de moyens sophistiqués comme ceux qui existent pour les séances du Grand Conseil ; l'objectif premier est de permettre à tout un chacun d'écouter les débats en direct.

Souvent, nous avons émis le vœu, dans notre hémicycle, que notre Ville entre pleinement dans le 21^e siècle. L'accès des séances du Conseil général sur Internet serait une modeste contribution à cet objectif.

Pour le PS : Pierre-Alain Borel

Pour le PDC : Blaise Fivaz

Pour les Verts libéraux : Brigitte Leitenberg

Pour Les Verts : Monique Erard

Pour le POP : Julien Gressot

Motion du groupe POP

Mettre en valeur l'hiver chaud-fonnier

Nous avons connu des vacances de fin d'année peu conviviales, par contre nous nous sommes émerveillés de la beauté de la nature.

Aussi les terrains de bob alentour : Sorcière, Sombaille, Mont Jacques, Bellevue... ont fait le bonheur des familles.

Nous pensons que ces terrains de jeux hivernaux pourraient être mis en valeur.

Comme jadis à la Sorcière, on pourrait y installer des petits remonte-pentes à l'instar de celui installé en bas de La Corbatière, pour que les petits ou grands puissent y faire leurs premières expériences à ski ou en snowboard. On pourrait aussi installer ou remettre un éclairage de ces « pistes », comme il en existait un à la Sorcière.

Ces pentes pourraient aussi être utilisées par des classes.

Les joies de la neige sont un atout de notre ville facile à développer.

En résumé, nous demandons d'étudier comment mettre en valeur ces espaces qui font le bonheur des familles.

Pour le groupe POP : Françoise Jeandroz, Julien Gressot, Marina Schneeberger, Cécile Guinand, Lara Zender

Résolution des groupes des Verts et PDC

Pour la création de nouveaux jardins potagers urbains respectant "La Charte des jardins"

Actuellement, quand un·e citoyen·ne motivé·e à jardiner demande de pouvoir bénéficier d'un carré potager sur le terrain communal, il lui est répondu qu'il y a une liste d'attente de deux ans au minimum tant ceux-ci sont convoités.

En ces temps incertains, tant au niveau de la crise sanitaire que du réchauffement climatique, nous pensons qu'il est important que notre ville fasse l'effort d'offrir à ses concitoyen·ne·s la possibilité d'accéder à de nouveaux jardins potagers, autant pour des raisons de santé (physique et mentale), qu'économiques (d'auto-alimentation) et écologiques.

En 2016, la ville de Neuchâtel a lancé un ambitieux projet de jardins potagers à Pierre-à-Bot. Différents services communaux ont travaillé avec Equiterre

pour cette réalisation et actuellement un espace de 10'000 m² de terrain est réparti entre diverses associations et habitant·e·s intéressé·e·s. La ville de Neuchâtel a réussi à réaliser un tel défit en acceptant la motion "A Neuchâtel, on sème" en janvier 2016, l'adoptant le 1^{er} février suivant et a vu sortir de terre les premières plantations 16 mois plus tard. La preuve qu'un tel projet peut rapidement germer moyennant un certain enthousiasme !

Dans la foulée de la motion du POP, du PS et des Verts pour l'établissement d'un plan "climat", nous pensons qu'il est grand temps de permettre, à tout·e citoyen·ne ou groupe de citoyen·ne·s qui le souhaiterait, d'accéder facilement à un coin de terre pour cultiver ses propres légumes, fruits et fleurs en respectant la Charte des jardins.

Ce projet offre de nombreux bénéfices à moindres frais :

- Il permet d'accéder à un auto-apvisionnement alimentaire,
- Il est bénéfique pour la santé physique et mentale,
- Il peut permettre d'apprendre à traiter ses légumes et fruits de manière naturelle sans l'usage de pesticide, ce qui permet de se nourrir plus sainement,
- Il contribue à l'environnement et la biodiversité,
- Il permet de cultiver les échanges humains et la solidarité entre citoyens, communautés et générations.
- Il augmente la beauté des espaces urbains et l'attractivité de notre ville auprès de nouveaux habitants potentiels.

Il nous semble que certains terrains communaux actuellement juste entretenus en gazon pourraient facilement se transformer en jardins potagers. Nous pensons à des espaces verts autour des homes, dans le périmètre des écoles, en bordure de parcs, en périphérie et à tous autres espaces susceptibles de devenir des jardins potagers urbains.

Nous demandons donc au Conseil communal de faire tout son possible pour répertorier les terrains disponibles pour une telle mise en œuvre et d'établir les conditions cadres à l'usage de ces jardins afin de permettre de faire germer ce projet positif "aussi vite que nécessaire" !

Pour le groupe des Verts : Aline Jaquet-Tissot

Pour le groupe PDC : Blaise Fivaz

Amendement PLR à la résolutions interpartis

Pour la création de nouveaux jardins potagers urbains respectant "La Charte des jardins"

Actuellement, quand un·e citoyen·ne motivé·e à jardiner demande de pouvoir bénéficier d'un carré potager sur le terrain communal, il lui est répondu qu'il y a une liste d'attente de deux ans au minimum tant ceux-ci sont convoités.

En ces temps incertains, tant au niveau de la crise sanitaire que du réchauffement climatique, nous pensons qu'il est important que notre ville fasse l'effort d'offrir à ses concitoyen·ne·s la possibilité d'accéder à de nouveaux jardins potagers, autant pour des raisons de santé (physique et mentale), qu'économiques (d'auto-alimentation) et écologiques.

En 2016, la ville de Neuchâtel a lancé un ambitieux projet de jardins potagers à Pierre-à-Bot. Différents services communaux ont travaillé avec Equiterre pour cette réalisation et actuellement un espace de 10'000 m² de terrain est réparti entre diverses associations et habitant·e·s intéressé·e·s. La ville de Neuchâtel a réussi à réaliser un tel défi en acceptant la motion "A Neuchâtel, on sème" en janvier 2016, l'adoptant le 1^{er} février suivant et a vu sortir de terre les premières plantations 16 mois plus tard. La preuve qu'un tel projet peut rapidement germer moyennant un certain enthousiasme !

Dans la foulée de la motion du POP, du PS et des Verts pour l'établissement d'un plan "climat", nous pensons qu'il est grand temps de permettre, à tout·e citoyen·ne ou groupe de citoyen·ne·s qui le souhaiterait, d'accéder facilement à un coin de terre pour cultiver ses propres légumes, fruits et fleurs en respectant la Charte des jardins.

Ce projet offre de nombreux bénéfices à moindres frais :

- Il permet d'accéder à un auto-alimentation alimentaire,
- Il est bénéfique pour la santé physique et mentale,
- Il peut permettre d'apprendre à traiter ses légumes et fruits de manière naturelle sans l'usage de pesticide, ce qui permet de se nourrir plus sainement,
- Il contribue à l'environnement et la biodiversité,
- Il permet de cultiver les échanges humains et la solidarité entre citoyens, communautés et générations.
- Il augmente la beauté des espaces urbains et l'attractivité de notre ville auprès de nouveaux habitants potentiels.

Il nous semble que certains terrains communaux actuellement juste entretenus en gazon pourraient facilement se transformer en jardins

potagers. Nous pensons à des espaces verts autour des homes, dans le périmètre des écoles, en bordure de parcs, en périphérie et à tous autres espaces susceptibles de devenir des jardins potagers urbains.

Nous demandons donc au Conseil communal de faire tout son possible pour répertorier les terrains disponibles pour une telle mise en œuvre et d'établir les conditions cadres à l'usage de ces jardins afin de permettre de faire germer ce projet positif "aussi vite que nécessaire" !

La gestion des jardins publics est assurée par une association spécifique, agréée, disposant d'une charte et réglementation, obligatoirement liée par une convention avec l'Autorité communale et par une convention limitée dans le temps et renouvelable.

Pour le groupe PLR : Yves Strub

Interpellation du groupe POP

Motion populaire "Agissez pour l'économie locale et la surconsommation !"

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Messieurs les Conseillers communaux,

En 2019, la Grève du climat déposait une motion populaire communale intitulée "Agissez pour l'économie locale et la surconsommation !". Ladite motion a été traitée devant le Conseil général lors de la séance de septembre 2019, de même que la proposition du Conseil communal, à savoir "étudier la mise sur pied d'une commission d'éthique qui pourrait se pencher, le cas échéant, sur un éventuel caractère discriminatoire de certaines affiches publicitaires". Cette proposition a été acceptée lors de cette même séance.

Depuis lors, ni la Grève du climat, ni la première signataire n'ont eu de nouvelles de la part du Conseil communal et ce sujet n'a plus été abordé devant le Conseil général. Selon le règlement général, le Conseil communal a un délai d'une année pour donner suite à cette motion [art. 72], et dans le cas présent proposer au Conseil général la création de la commission susmentionnée, ou en tout cas un rapport de faisabilité.

- Nous nous approchons donc de vous afin de savoir où en est l'étude de la mise sur pied de cette commission et quand est-ce que le Conseil communal présentera son rapport ?
- Nous aimerions savoir également si vous avez déjà des premières pistes de réflexion concernant cette commission et quelles sont les orientations que vous souhaitez lui attribuer ?

Pour le groupe POP : Lara Zender, Cyril Babando

Interpellation du groupe socialiste

Ramassage porte-à-porte du papier et du carton

Le groupe Socialiste se pose un certain nombre de questions concernant le ramassage porte-à-porte du papier et du carton et il souhaiterait y trouver des réponses.

- Les revenus perçus par les sociétés ou groupements qui effectuent ce travail de ramassage sont-ils stables ou sont-ils en diminution ?
- Y a-t-il toujours suffisamment de sociétés intéressées par ce travail de ramassage ?
- Pour quelle raison ramasse-t-on le papier et le carton de manière mélangée lors du ramassage de porte-à-porte, alors que dans les déchèteries ces produits sont séparés ?
- Ne serait-il pas plus intéressant de ne ramasser que le carton de porte-à-porte et d'augmenter les points de ramassage fixe du papier (bennes enterrées) ?

Le groupe socialiste remercie le Conseil communal pour ses réponses.

Pour le groupe PS : Alexandre Houlmann

Question au Conseil Communal

Est-il envisageable que la Commune propose à nouveau à sa population, dès que la situation sanitaire le permettra, la possibilité de participer à des visites de certaines de ses installations les plus emblématiques telles que la STEP, la zone des pépinières et plantations ou encore l'atelier des TP ? Sans être aussi exhaustif que la journée portes ouvertes organisée en 2019.

Ceci, outre son intérêt certain, aurait aussi l'avantage de mettre en valeur le travail des équipes de nos employés communaux.

Pour le groupe PLR : Blaise Courvoisier

Motion interpartis Verts, PS, PVL, POP "Quand revient la nuit" (1965, J. Hallyday)

"Nous prions le Conseil communal d'étudier la diminution, voire la suppression partielle de l'éclairage public et de l'éclairage privé (notamment commercial) impactant l'espace public, ceci sur le territoire communal. Cette étude devra néanmoins veiller à assurer la vie sociale et culturelle nocturne, ainsi que la sécurité publique. En outre, ces mesures viseront la promotion de la santé publique, le maintien de la biodiversité et les économies d'énergie".

Développement

Quand revient la nuit, oui, quand revient la nuit, il serait bien que revienne également l'obscurité. Citons rapidement les bienfaits d'une nuit noire :

- un meilleur sommeil, du moins pour ceux qu'un lampadaire inopportun et intrusif n'empêche pas de dormir ;
- un cycle naturel jour-nuit, auquel humains, animaux et plantes sont adaptés ;
- une meilleure biodiversité car trop de lumière entraîne la raréfaction des espèces nocturnes comme les chauves-souris ou certains insectes et perturbe la migration des oiseaux ;
- toute économie d'électricité est bonne à prendre pour l'environnement et les finances publiques ;
- enfin, on n'encourage pas la population à une utilisation parcimonieuse de l'énergie si la Commune participe au plus visible gaspillage, à savoir éclairer inutilement la nuit ;

- Un nombre croissant de communes dans le Canton ont d'ores et déjà pris des mesures pour limiter leur éclairage public au-delà d'une certaine heure.

Saluons aussi ce qui a déjà été fait par certains pour limiter la consommation et la pollution lumineuse liée à l'éclairage public :

- En novembre 1994, Patrick Erard dépose une motion dans laquelle il demande de réduire l'éclairage public à certaines heures ;
- En août 2008, les Vert·e·s demandent d'installer des LED pour l'éclairage public. La motion est acceptée ;
- En novembre 2017, lors de l'examen du plan directeur communal des mobilités, on voit apparaître la mention d'une Fiche M_7.3 : développement d'un plan lumière. Il s'agit de fixer les grands principes de base qui devront guider l'élaboration d'un cahier des charges pour la mise en place d'un plan lumière communal ;
- En avril 2019, la motion (acceptée) "Plan Climat", de Julien Gressot, Sven Erard et d'autres mentionnent, parmi tout une série de mesures, la réduction de l'éclairage public.

Mais il reste beaucoup à faire, c'est pourquoi nous demandons que le Conseil communal examine la possibilité de notamment :

- réduire ou éteindre l'éclairage public durant la nuit sur tout ou partie du territoire communal (dans et hors agglomération) ;
- achever rapidement (mais avec un bon rapport coût/bénéfice/économie d'énergie) le remplacement des anciens luminaires par des LED, en veillant à ne pas augmenter la puissance lumineuse sous prétexte d'économie d'énergie ("effet rebond") ;
- supprimer tout éclairage non dirigé vers le sol ou les façades ;
- créer une réglementation pour l'éclairage privé, en particulier commercial et des établissements publics, dans le but notamment de :
 1. diminuer fortement voire éteindre l'éclairage des vitrines et enseignes lumineuses durant la nuit (excepté durant les heures d'exploitation) ;
 2. interdire les enseignes lumineuses clignotantes ;
 3. encadrer l'éclairage extérieur des bâtiments à travers un règlement ad hoc

NOTE : Une motion similaire a été acceptée le 8 juin 2020 par le Conseil général de la Ville de Neuchâtel par 35 voix contre 1. Elle avait été déposée début 2020 par le groupe PopVertSol.

Pour le groupe des Verts : Nathalie Tissot, Aline Jacquet-Tissot, Ilinka Guyot, Monique Erard, François Perret, Jean-Jacques Tritten

Pour le groupe PS : Carmen Brossard, Pascal Bühler

Pour le groupe PVL : Brigitte Leitenberg, Alain Othenin-Girard

Pour le groupe POP : Julien Gressot

Motion du groupe PLR

Quid de l'évolution du revenu des habitantes et habitants de la Ville ?

Le Conseil communal est prié de faire un état des lieux de l'évolution du revenu de nos contribuables par classe de taxation au cours des dix dernières années, ainsi qu'une analyse de la situation fiscale globale des contribuables ayant quitté la Ville au cours des cinq dernières années.

Par communiqué de presse du 11 février 2021, le Conseil communal informait d'une nouvelle diminution de la population de la Métropole horlogère en 2020, soit une baisse de 573 par rapport à 2019.

Une diminution de la population a toujours pour corolaire une diminution des rentrées fiscales. Selon les chiffres annoncés, au niveau des impôts directs des personnes physiques, les comptes 2017, 2018 et 2019 affichaient un revenu de respectivement CHF 95.3 millions, CHF 94.6 millions et CHF 96.4 millions, alors que le budget 2020 prévoyait CHF 90.1 millions et le budget 2021 table pour sa part sur un revenu de CHF 81.7 millions.

Cela étant, alors que la Ville perd des habitantes et des habitants depuis dix ans, le revenu des impôts directs des personnes physiques n'a commencé à véritablement chuter que depuis 2019 ; la diminution entre 2019 et 2021 s'élevant à CHF 14.7 millions.

Bien qu'une partie de cette diminution s'explique par l'impact des réformes fiscales cantonales et des effets estimés de la pandémie, force est de constater que cette baisse peut également être le reflet de l'évolution du revenu des habitantes et habitants de la Ville ainsi qu'à la situation fiscale des contribuables quittant la Ville.

Partant, le Conseil communal est prié d'élaborer une analyse détaillée de l'évolution du revenu des habitantes et habitants, d'une part en analysant l'évolution du revenu par classe de taxation sur les dix dernières années et d'autre part, en examinant la situation fiscale (classe de taxation mais également situation familiale et professionnelle) des contribuables ayant quitté la Ville au cours des cinq dernières années.

Pour le groupe PLR : Crystal Graf

Motion du groupe des Verts

Comment et où permettre l'installation de panneaux solaires par des propriétaires et des locataires dans l'impossibilité de le faire chez eux ?

Nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de proposer ou d'accompagner la création d'une coopérative solaire par exemple qui pourrait permettre à des propriétaires ou à des locataires d'investir dans le solaire sans pouvoir le faire sur leur propre toit. Tout autre moyen aboutissant au même résultat serait également le bienvenu.

Pour les Vert-e-s : Monique ERARD

Motion du groupe des Verts

Écopâturage sur le territoire communal

Nous prions le Conseil communal d'étudier les possibilités d'introduire de l'écopâturage sur le territoire communal, ceci afin de permettre d'assurer un entretien durable de certains terrains, de réduire les émissions de CO2 dues aux faucheuses et souffleuses, de réduire le bruit et de permettre à la population de se reconnecter avec la nature.

Développement :

Dans le contexte de recherche de solutions pour diminuer les émissions de CO2 et favoriser une transition durable et solidaire, l'écopâturage devrait figurer dans les mesures à investiguer.

Faire pâturer des chèvres ou des moutons sur des terrains communaux à la place de la fauche, même tardive, permet de diminuer les émissions de CO2, le bruit (faucheuses, souffleuses) et de mieux respecter la microfaune mise à mal en particulier par les souffleuses. Il s'agit d'une mesure simple, nécessitant peu de moyens humains et financiers.

Des terrains tels que ceux situés entre le Lycée Blaise-Cendrars et la rue du Bois-Noir, en-dessous du Collège des Endroits, autour du cimetière, le long de la rue du Collège à l'entrée est de la Ville, dans la région du Parc des Crêtets, pour ne citer que quelques exemples, seraient favorables à la mise en œuvre.

Des moutons peuvent déjà être vus en-dessous du Collège des Endroits et à l'extrémité ouest de la rue Charles-Naine, à la rue du Grenier aux abords immédiats des tennis. Des génisses étaient présentes pendant quelques semaines durant l'été 2020 sur le terrain autour de la Brasserie de l'Avenir.

La mise en œuvre de cette mesure permettrait aux autorités de donner un signal symbolique fort et positif, de sortir du cadre habituel – *"on ne peut pas faire autrement"* – et de passer de la parole aux actes dans un contexte nécessitant de diminuer les émissions de CO₂, de réduire le bruit des machines et de se rapprocher de la nature.

Sans une approche systémique de la crise écologique, nous irons dans le mur et, pour rappel, il n'y a pas de plan B ni de raison objective à reporter les mesures visant à réduire les émissions de CO₂.

Pour les Verts : Jean-Jacques Tritten, Nathalie Tissot, Aline Jaquet-Tissot

Question au Conseil Communal

Incivilités dans les poubelles de la Ville

Quelques personnes, en ville, pour ne pas payer un sac taxé officiel, préfèrent vider leurs ordures dans les poubelles proches des abribus ou des déchetteries, nous offrant ainsi parfois un spectacle hideux et désolant avec des déchets qui viennent souiller le sol alentour.

Quels sont les moyens mis en œuvre pour prendre ces incivils sur le fait, quel en est le nombre annuel et quelles amendes leur sont-ils infligées ?

Pour le PLR : Blaise Courvoisier

Question écrite du groupe des Verts

Enfer fiscal, La Chaux-de-Fonds, c'est très réducteur

Selon le journal Le Temps du 6 mars 2021, à la page 5, on peut lire l'article "Une Ville en quête de mission" d'Alexandre Steiner.

Dans cet article, on peut lire le paragraphe suivant :

"On entend souvent que La Chaux-de-Fonds est un enfer fiscal, c'est très réducteur, poursuit le géographe Patrick Rérart. Les impôts sont certes élevés mais, si l'on tient compte du revenu librement disponible, une fois toutes les charges d'un ménage payées, on se rend compte que la Ville s'en sort mieux que Lausanne ou Genève, par exemple. Mais encore faut-il savoir le communiquer."

Notre question est de savoir si cette affirmation est correcte et, si oui, de savoir si le Conseil communal est disposé à communiquer sur ce sujet et de casser l'image de La Chaux-de-Fonds écrasée par ses impôts ?

Pour les Verts : Christian Piguet, Monique Erard, Aline Jaquet-Tissot, Laure Lalive Todeschini, Nathalie Tissot, Ilinka Guyot, Marc Fatton

Motion du groupe socialiste

Pour des protections menstruelles à disposition dans les écoles

Le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité, si possible en concertation avec le Canton, de mettre à libre disposition des protections menstruelles dans les toilettes des écoles du cycle 3 afin de permettre aux jeunes filles fréquentant les établissements de l'École obligatoire non seulement de pouvoir pallier tout imprévu mais également de pouvoir bénéficier de protections et ce quels que soient leurs moyens financiers à disposition.

Bien que cette possibilité existe déjà sur demande auprès des enseignant·e·s ou du secrétariat pour les personnes qui se doivent d'être "dépannées", il n'est pas toujours facile pour une jeune fille de devoir s'approcher d'un adulte pour exprimer ce besoin. Par ailleurs, à un moment où une partie de notre population se retrouve particulièrement précarisée, les élèves peuvent se retrouver confrontées à une absence de moyens leur permettant de pouvoir acquérir suffisamment de protections. Il est important

que l'école publique se saisisse d'un besoin de santé publique à l'instar de ce qui a été fait dans d'autres communes comme à Tavannes ou de ce qui est en train d'être étudié au niveau de certains cantons comme le Canton de Vaud.

Pour le PS : Silvia Locatelli

Interpellation du groupe socialiste

Quel avenir pour la carte journalière CFF

Selon nos informations, l'Alliance Swiss pass qui coordonne la prestation "carte journalière CCF" a pris la décision de la supprimer à l'horizon 2023.

- Le Conseil communal peut-il nous confirmer cette information ou au contraire nous rassurer ?
- Si notre information devait être confirmée, le Conseil communal peut-il nous indiquer s'il existe un moyen de s'opposer à cette décision et/ou s'il est d'ores et déjà prévu une offre alternative présentant les mêmes avantages ?
- Par ailleurs, serait-il possible de savoir, si comme on le pense, cette prestation rencontre un certain succès (en situation normale hors pandémie) dans notre Ville et, cas échéant, de l'illustrer par quelques chiffres ?

Alors que l'on désire favoriser l'utilisation des transports publics et participer à la transition écologique, la suppression d'une prestation appréciée et hautement symbolique irait dans la mauvaise direction. Au contraire, il s'agirait de stimuler ce genre de prestations qui favorisent une mobilité respectueuse de l'environnement et accessible à tout le monde.

Notre pays a la chance de posséder un réseau de transport publique, notamment un réseau ferré, dense qui permet de se rendre facilement aux quatre coins de notre pays. Si ce réseau est efficace, les prix pratiqués ne sont pas toujours accessibles à toutes les bourses même avec un abonnement demi-tarif.

Ainsi, depuis de nombreuses années, la mise à disposition par les communes de cartes journalières donne la possibilité à beaucoup et notamment aux familles de découvrir la Suisse ou simplement se déplacer à des prix favorables.

Pour le PS : Pierre-Alain Borel